

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. YVES MORAINÉ

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Collège Jean Moulin à Salon-de-Provence : résiliation de la convention de mandat avec la SPL Terra 13

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé pour l'opération de démolition-reconstruction du collège Jean Moulin à Salon-de-Provence :

- d'approuver l'annulation de l'opération créée par délibération n°170 du 30 octobre 2015,
- d'approuver, conformément à son article 14.3, la résiliation unilatérale de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue avec la Société Publique Locale Terra 13 et notifiée le 09 décembre 2015,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée